

Arrêté du 3 avril 2008 relatif aux missions et à la composition du comité de suivi du plan national d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010

03/04/2008

Cet arrêté fait suite au plan national d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010. Le comité créé a notamment pour missions d'assurer le suivi des actions prévues par le plan et de faire des propositions pour renforcer ces actions.

Il est présidé par la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ou son représentant, et est institué pour la durée du plan et de son évaluation.